



# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°52

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 21/09/2020	L'an deux mille vingt Le vingt-neuf septembre à dix huit heures et quarante cinq minutes
<b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b> 21/09/2020	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. BAZOT Ludovic, maire de la commune</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 11 Présents : 10 Absent(s) : 1 Votants : 11	<b>Étaient présents</b> : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER– Olivier FLIGNY- Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT.  <b>Absent représenté</b> : Monsieur Sylvain GUICHARD (pouvoir donné à M. Alain PIGEONNIER)  <b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Olivier MAUGER  <b>Le quorum</b> étant atteint durant toute la délibération
<b>DÉLIBÉRATION N°52</b>  <b>OBJET :</b> <b>Commission électorale non conforme</b>	M. le maire expose les faits suivants :  A la suite du renouvellement intégral du conseil municipal, il convient de constituer une nouvelle commission de contrôle chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales extraites du répertoire électoral unique (REU) et de statuer sur les recours administratifs formés par les électeurs.  Pour rappel, sa composition diffère suivant le nombre d'habitants (moins de 1000 habitants ou 1000 habitants et plus). Le chiffre de population auquel il convient de se référer en matière électorale est le <b>chiffre de la population municipale en vigueur au 1er janvier 2020</b> .  <b>1 - Dans les communes de moins de 1000 habitants, elle sera composée :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'un conseiller municipal choisi <u>dans l'ordre du tableau</u> parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,</li><li>- d'un délégué représentant l'administration,</li><li>- d'un délégué représentant le tribunal judiciaire.</li></ul>

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY EN VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)  
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30





# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Mme DUFOUR ayant une délégation ne peut y siéger, la délibération N°24 doit être modifiée

Pour rappel siège dans cette commission :

**Didier ZEZUKA, délégué représentant l'administration**  
**Bruno GAUTIER délégué représentant le tribunal judiciaire**

M. MAUGER est le premier dans l'ordre du tableau des conseillers après les conseillers investit d'une délégation.

Il donne son accord afin de siéger dans cette commission

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

**Adoption à l'unanimité** la nomination de M. MAUGER dans cette commission

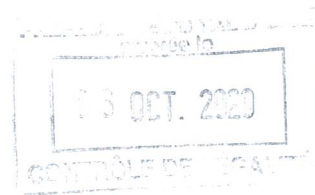
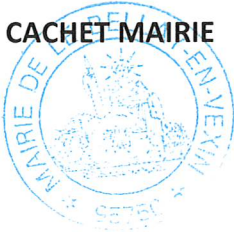
Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 01 octobre 2020

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,

**Ludovic BAZOT**

CACHET MAIRIE



Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY EN VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)  
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

